

Alerte à la pollution de l'air dans la vallée de la seine !

Fiche réalisée à partir de documents officiels.



Nos élus ne vous parlent jamais de la pollution de l'air. **Pourtant nous vivons dans une "zone sensible" avec une situation inquiétante**, principalement dans la vallée de la Seine. Les tableaux et les cartes de ce document sont sans équivoque possible. Il est temps d'arrêter de favoriser toujours plus de projets de routes et d'urbanisation dense pour défendre ce bien commun, notre santé !

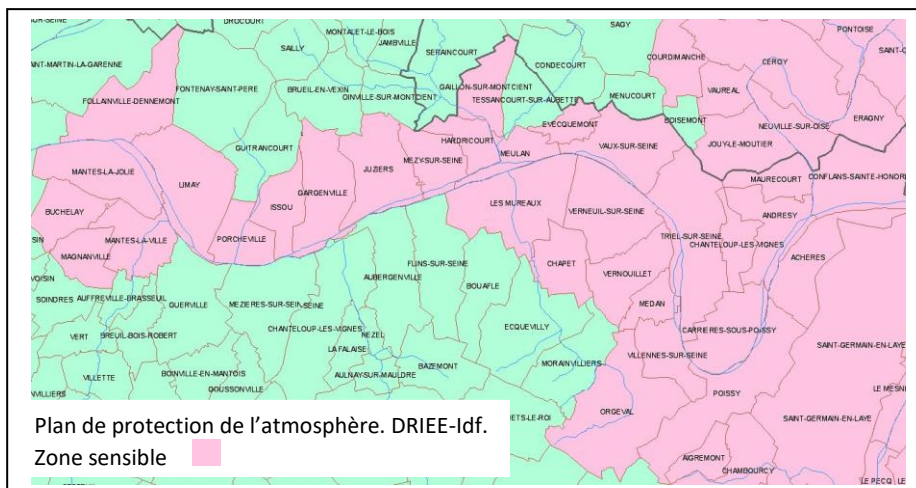
Février 2017.

1. Qu'est-ce que cette "zone sensible" où nous vivons ?

La zone sensible est délimitée par le «Plan de protection de l'atmosphère (PPA) pour l'IDF" géré par le Préfet de région et le Préfet de police.

Cette zone a été définie par rapport aux dépassements de la valeur limite annuelle des oxydes d'azote et des PM10.

Pour notre département y figurent 87 communes dont beaucoup sont dans l'intercommunalité GPS&O (1)



2. Les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées !

	Normes à respecter	Normes à respecter dans la mesure du possible		Tendances
	Valeur limite	Valeur cible	Objectif de qualité	2005-2015
PM ₁₀	Dépassée		Dépassé	↘
PM _{2,5}	Respectée	Respectée	Dépassé	↘
NO ₂	Dépassée		Dépassé	↘
O ₃		Respectée	Dépassé	→
Benzène	Respectée		Dépassé	↘

Airparif : pollution de l'air – Bilan 2015 (2).

PM 10 et PM 2,5 - Particules fines.

Ces poussières sont souvent issues de combustions qui ne sont pas totales (bois, pot d'échappement, cigarettes...). Elles pénètrent en profondeur dans les poumons.

Cette pollution est la cause de 9% des décès annuels selon une étude de l'Institut de veille sanitaire (INVS) devenu récemment Agence Santé Publique France.

NO₂ : Dioxyde d'azote (NO₂) : une exposition à long terme peut altérer la fonction pulmonaire et augmenter les risques de troubles respiratoires. Il pénètre dans les voies respiratoires profondes notamment chez les enfants avec une hyperréactivité bronchique chez les asthmatiques.

O₃ – Ozone (O₃)- polluant photochimique : réactions chimiques entre plusieurs polluants (oxyde d'azote ainsi que des hydrocarbures ou des solvants). C'est la référence pour les pics de pollution.

Il en résulte une hyperréactivité bronchique, qui va entraîner des crises d'asthme et un encombrement bronchique. L'ozone peut être, par ailleurs, à l'origine d'irritations oculaires et naso-pharyngées. L'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est ni respecté en agglomération ou hors agglomération.

Benzène: essence, matériaux de construction, etc. Il est classé par le CIRC, Centre international de recherche sur le cancer, comme cancérigène avéré (leucémie). L'inhalation est la voie principale d'exposition.

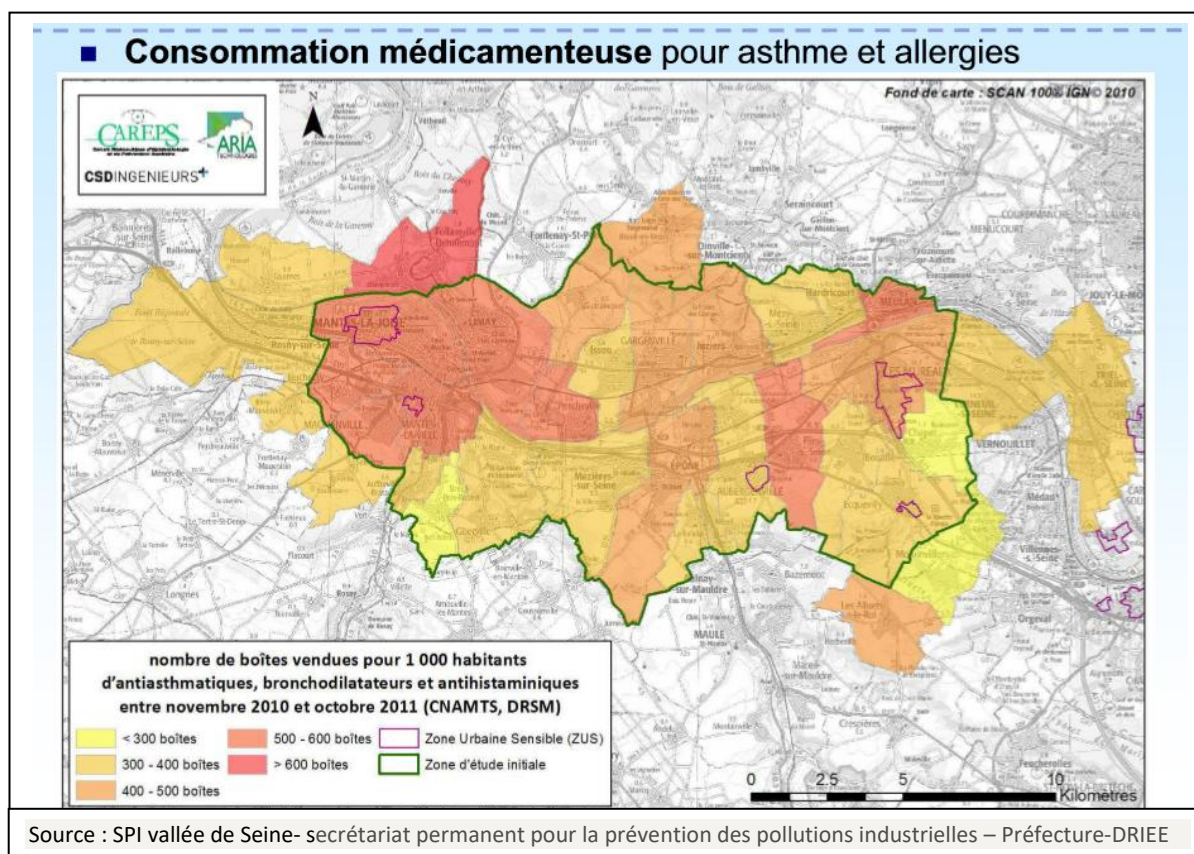
(1) www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPA_revise_resume_non_technique_cle62f15d.pdf, pages 219, 220.

(2) www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/bilan-2015.pdf

3. Une situation catastrophique !

Les groupes les plus sensibles à la pollution de l'air sont les enfants, les personnes atteintes de pathologies particulières respiratoires et/ou cardiovasculaires, ainsi que les personnes âgées. Mais nous sommes tous concernés. **Les effets sur la santé proviennent de la combinaison d'une exposition au long cours (pollution de fond) et plus aiguë (lors des pics de pollution).** L'impact de la pollution sur la durée est plus important que celui des épisodes de pics.

La carte ci-dessous, réalisée à partir de données pharmacologiques, est une illustration sans aucune contestation possible des conséquences de cette pollution sur la santé.



Conclusion.

Vous êtes élus, la santé des habitants doit être votre priorité plutôt que les grands projets inutiles guidés par des intérêts financiers qui sont responsables de cette situation.

Il est nécessaire de faire une pause de plusieurs années, afin de réduire cette pollution et de se tourner vers un projet de territoire plus respectueux de la santé et de notre cadre de vie.

Il faut particulièrement veiller à améliorer l'information du public sur l'état de l'environnement et les risques qu'il encourt pour sa santé (convention d'Aarhus - accord international signé par la France).

Alors que le Conseil départemental des Yvelines a décidé de ne pas renouveler sa subvention à Airparif pour 2016, à Jouars-Pontchartrain les élus ont donné l'exemple. Pour la première fois, trois capteurs de surveillance de la qualité de l'air ont été installés. **Les relevés concernant le gaz carbonique, ozone, dioxyde de soufre, particules fines etc. seront bientôt disponibles sur le site de la mairie.**

Voici un exemple que les communes et GPS&O doivent suivre !

Regroupées dans le collectif NOPIVALS (Non aux Projets Inutiles en Val de Seine), des associations et des habitants travaillent ensemble depuis 2 ans tout en respectant les engagements locaux de chacun.

Rejoignez-nous ! <http://nopivals.fr/> contact@nopivals.fr